

S'ÉPANOUIR
À BAGNEUX



Guide pratique de la **PETITE ENFANCE**



LES ACCUEILS MUNICIPAUX

LES MULTI-ACCUEILS

LE LIEU D'ACCUEIL
ENFANTS/ PARENTS

LES RELAIS PETITE ENFANCE

LE FONCTIONNEMENT
DES STRUCTURES

L'INSCRIPTION EN CRÈCHE

LES AUTRES STRUCTURES
D'ACCUEIL COLLECTIF

bagneux92.fr



Direction de la Petite Enfance

01 42 31 60 24

petite.enfance@mairie-bagneux.fr



 **hauts-de-seine**
LE DÉPARTEMENT

Bagneux



Hélène Cillières

Maire de Bagneux
Conseillère départementale
des Hauts-de-Seine



Ingrid Bidault

Adjointe à la Maire en charge
de la Petite enfance,
de l'Enfance et des Affaires
générales - élections



Chères Balnéolaises, chers Balnéolais, Chers parents et futurs parents,

Accueillir un enfant est une aventure unique, faite de joies et de choix importants. À Bagneux, nous nous engageons à vous accompagner à chaque étape.

La Ville propose une offre diversifiée de modes de garde : crèches, crèche familiale, assistantes maternelles, lieux d'accueil enfants-parents. Nos équipes sont mobilisées pour vous informer et vous orienter vers la solution la plus adaptée à vos besoins.

Nous accordons également une place essentielle au soutien à la parentalité, à travers des actions et des lieux d'échange favorisant le lien entre parents, professionnels et enfants.

Parce que chaque enfant mérite les meilleures conditions pour grandir, Bagneux poursuit une politique petite enfance ambitieuse, inclusive et attentive aux familles.

Nous vous souhaitons une belle et sereine aventure dans la parentalité, avec tout notre soutien à vos côtés.



DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL MUNICIPAUX



Deux modes d'accueil sont possibles :

- accueil individuel chez une assistante maternelle employée par la Ville avec des accueils collectifs à la crèche familiale à raison d'une journée par semaine
- accueil collectif au sein des crèches collectives, des multi-accueils et de la halte-jeux des Rosiers.

Pour répondre au mieux à vos besoins, vous devez vous poser la question suivante :

- est-ce que je souhaite un accueil individuel (assistante maternelle) ou un accueil collectif ?
- de combien de jours de mode de garde ai-je besoin ?
- de combien d'heures par jour et sur quelle amplitude horaire ?

	Structures	Capacité d'accueil enfant	Horaires	Nombre de jours de contrat possible	Nombre d'heures min/max par jour	Fermetures
CRÈCHE FAMILIALE	Les Jeunes Pousses	60	7h - 19h	5	8h min 12h max	1 semaine pour les vacances de Pâques Le pont de l'Ascension 4 semaines en août 1 semaine pour les vacances de Noël
CRÈCHES COLLECTIVES	Crèche des Rosiers	60	8h - 18h	1 à 5	8h min 10h max	
	Crèche des Petits Moulins	60	7h30 - 18h30	1 à 5	8h min 11h max	
	Crèche Graine de lune	90	7h30 - 18h30	1 à 5	8h min 11h max	
MULTI-ACCUEILS	Multi-accueil Nord	20	8h30 - 17h30	1/2 journée à partir de 15 mois et journée à partir de 18 mois	8h ou 9h en journée	
	Multi-accueil Les Jeunes Pousses	15	8h30 - 17h30	1 à 5	8h min 9h max	
	Halte jeux des Rosiers Matin et/ou après-midi sans repas	20 de 15 à 36 mois	8h30 - 12h 13h30 - 17h30	3h30 maxi par demi-journée	1 à 4 demi-journées par semaine	

Pour les enfants de moins de 12 mois, seul un accueil de 4 ou 5 jours est possible.

Accueil individuel

Accueil collectif





CRÈCHES COLLECTIVES

Les enfants sont accueillis en journée à la crèche dès 10 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle. Ils sont répartis en groupe d'âge dans les différentes sections (bébés, moyens, grands). Tout au long de l'année, l'équipe propose des activités variées à thème et diverses rencontres : réunions

de parents, goûters festifs, spectacles, sorties au théâtre... Le personnel de la crèche participe régulièrement à des temps de formation et d'échanges de pratiques, en lien avec le projet pédagogique de la structure.

LES ROSIERS	2 allée des Rosiers	Bus 188, arrêt Les Blagis
LES PETITS MOULINS	8 rue Ledru-Rollin	Bus 128, 388, 162, 188, arrêt rue Froide ou Dampierre
GRAINE DE LUNE	4 rue Assia-Djebar	Bus 188, arrêt Gustave-Courbet, Jean-Marlin-Naudin Bus 187 - 197 - 297, arrêt Croix d'Arcueil
MULTI ACCUEIL LES JEUNES POUSSES	2 résidence du Port Galand	Bus 188, arrêt Port-Galand Bus 391, 388, arrêt Frères Lumières



CRÈCHE FAMILIALE

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles agréées par le Conseil départemental, recrutées par la Ville et encadrées par une équipe éducative municipale.

Chaque assistante maternelle accueille 2 à 3 enfants à son domicile, applique le projet pédagogique de la crèche et fait respecter le règlement de

fonctionnement. Les enfants viennent au "jardin d'éveil" de la crèche avec leur assistante maternelle une journée par semaine. Ce temps collectif est animé par l'éducatrice de jeunes enfants et co-animé par les assistantes maternelles. Elles bénéficient de formations et de temps d'échanges de pratiques.

CRÈCHE FAMILIALE LES JEUNES POUSSES	2 résidence du Port Galand	Bus 188, arrêt Port Galand Bus 391, 388, arrêt Frères Lumières
--	----------------------------	---





MULTI-ACCUEIL NORD ET HALTE-JEUX DES ROSIERS



Ces structures proposent une solution souple pensée pour vous et votre enfant en demi-journée à partir de 15 mois, ou en journée à partir de 18 mois, jusqu'à l'âge de la scolarité. Les professionnel·le·s y proposent des activités variées.

MULTI ACCUEIL NORD	7 rue Mozart*	Bus 128, arrêt Jean-Marín-Naudin Bus 188, 388, arrêt Martyrs de Châteaubriant
HALTE JEUX LES ROSIERS	2 allée des Rosiers	Bus 188, arrêt Les Blagis

**déménagement de la structure courant janvier 2027 au 28 avenue Henri-Barbusse.*





FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Présentation des équipes

Chaque structure est composée d'une directrice (puéricultrice, infirmière ou éducateur-riche de jeunes enfants), d'un médecin, de psychologues, d'éducateurs-rices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'aides auxiliaires, d'agents techniques (cuisine, lingerie, entretien).

Les valeurs éducatives des établissements d'accueil des jeunes enfants

- ▶ Chaque enfant est accueilli en tant qu'individu à part entière, avec ses propres besoins.
- ▶ Les structures accueillent des enfants en situation de handicap
- ▶ De nombreuses actions de soutien à la parentalité sont menées.
- ▶ Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. L'équipe professionnelle est à l'écoute des besoins des familles et travaille en collaboration avec les parents sans se substituer à eux. L'accompagnement et le soutien à la parentalité sont des valeurs que nous portons dans toutes nos structures.
- ▶ L'équipe éducative est garante du bien-être de l'enfant. Elle l'accompagne dans son adaptation à la vie collective et l'aide à grandir en favorisant son épanouissement.
- ▶ L'équipe est tenue au respect du secret professionnel.
- ▶ Selon ces valeurs communes, chaque structure décline un projet pédagogique qui lui est propre.

Le contrat horaires

À l'admission de votre enfant, vous signez un contrat horaire en fonction de vos besoins. Le règlement demande un minimum de 8 heures par jour en crèche et de 3 heures minimum en multi-accueils. Les horaires sont à respecter tout au long de l'année.

La maladie et le projet d'accueil individualisé (PAI)

Quand un enfant présente des symptômes inhabituels à l'arrivée ou dans la journée, son accueil sera décidé par la directrice de l'établissement.

Les parents sont prévenus dès 38°C de température. Les médicaments ne sont administrés qu'à certaines conditions, accord de la direction et sur ordonnance.

Si votre enfant est atteint d'une allergie, maladie chronique ou présente un handicap, l'accueil est possible après avis du médecin de la crèche et de la direction. L'enfant pourra alors bénéficier d'un projet d'accueil individualisé, la directrice veillera à sa mise en œuvre auprès du personnel qui assure la prise en charge quotidienne de l'enfant.

Tarifs

Ceux-ci sont calculés en fonction des ressources du foyer et des barèmes nationaux, établis par la CNAF.



ALIMENTATION

La structure assure les biberons, repas et goûters pendant les heures de présence de l'enfant. Les repas se déroulent dans le respect de l'équilibre alimentaire de l'enfant.

Pour les enfants à partir de 15 mois, les repas sont livrés en liaison froide par la

cuisine centrale de la Ville et adaptés sur place par les cuisinier·e·s.

À la demande des parents lors de l'inscription, seul le porc peut être supprimé des menus et remplacé systématiquement.



INSCRIPTION EN CRÈCHE



Pour inscrire votre enfant dans un lieu d'accueil municipal, **vous pouvez effectuer une demande à partir du 4^e mois de grossesse**, au Guichet famille de la mairie, à la mairie annexe du lundi au samedi aux horaires d'ouverture.

Pour constituer le dossier d'inscription, vous devez vous munir :

- ▶ d'un certificat de grossesse si l'enfant est à naître
- ▶ de votre livret de famille si l'enfant est né ou d'un acte de naissance de moins de 3 mois
- ▶ de votre numéro d'allocataire CAF
- ▶ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ de vos 3 dernières fiches de paie

Pour les enfants à naître, l'original de la copie intégrale de l'acte de naissance est à remettre dans le mois suivant la naissance pour que la demande soit validée.

Afin de préparer au mieux la commission d'admission qui se tient au cours du deuxième trimestre de l'année, un courrier ou courriel sera envoyé aux familles pour mettre à jour leur dossier. La confirmation d'inscription est obligatoire afin que le dossier puisse être présenté.

Suite à cette commission, une réponse écrite vous sera adressée pour vous informer de la décision prise.

Des réunions d'information collectives sont organisées deux fois par an.



Vous devez réactualiser cette demande tous les ans ou à chaque changement de situation au Guichet famille de la mairie et de la Mairie annexe.



RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

C'est un lieu d'information, de rencontres, de réunions et d'échanges coordonné par une éducatrice de jeunes enfants.

Pour les familles et les assistantes maternelles

- des permanences téléphoniques sur rendez-vous pour vos questions administratives : listes des assistantes maternelles de la commune, modalités d'embauche, rupture de contrat, etc.
- des accueils-jeux enfants et assistantes maternelles, ont lieu les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 11h30.

Relais Petite enfance (RPE) LA FONTAINE	Centre social et culturel de la Fontaine Gueffier 1 place de la Fontaine Gueffier 01 47 40 25 97 - 06 16 59 20 22	Bus 391, 188, arrêt Les Blagis
Relais Petite enfance (RPE) LA CLÉ DE SOL	43 rue de Verdun 01 42 31 68 56 - 06 20 29 49 39	Bus 388 arrêt Jean-Longuet

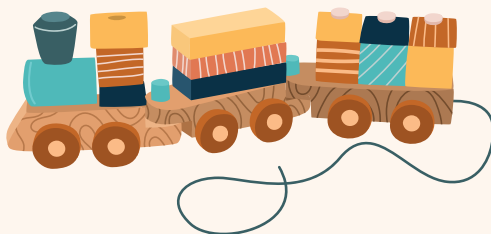


ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES

Ces professionnelles peuvent accueillir 1 à 4 enfants en fonction de leur agrément (auquel peut s'ajouter un accueil périscolaire).

Elles proposent un accueil individualisé à leur domicile et veillent à répondre aux besoins de chaque enfant.

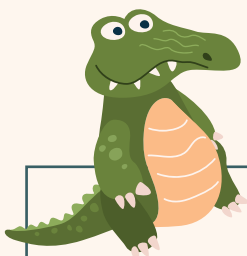
Les assistantes maternelles sont agréées par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et sont rattachées au Service des modes d'accueil petite enfance (SMAPE). Elles ont suivi une formation obligatoire (120 h actuellement) et peuvent participer à des accueils-jeux et temps forts (fêtes, spectacles...) proposés par les RPE, ainsi qu'à des temps de formations et d'échanges de pratiques proposés par la Ville.





ASSISTANTES PARENTALES INDÉPENDANTES

L'assistante parentale est une personne qui effectue l'accueil des enfants au domicile des familles. Elle peut s'occuper des enfants d'une même famille (il s'agit d'une garde simple avec un seul contrat de travail) ou être employée pour garder les enfants de deux familles (il s'agit alors d'une garde partagée avec deux contrats de travail). Ce mode d'accueil respecte le rythme de l'enfant et le laisse évoluer au sein de son environnement familial. Elle accompagne au quotidien l'enfant dans le respect des valeurs éducatives et culturelles des familles et peut participer aux différentes propositions des RPE.



Vous avez choisi d'employer une assistante maternelle ou une assistante parentale ? Des démarches administratives sont nécessaires

- ▶ établir un contrat : organiser les modalités de l'accueil de votre enfant avec le professionnel (horaires, salaire, congés) en respectant la convention collective nationale des salariés du particulier employeur,
- ▶ effectuer une demande de « complément de libre choix du mode de garde » auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) afin de pouvoir bénéficier des aides financières,
- ▶ s'inscrire auprès de l'URSSAF (centre pajemploi)

D'autres aides financières existent :

- ▶ bébé DOM (aide financière du Conseil départemental des Hauts-de-Seine)
- ▶ crédit d'impôt
- ▶ participation employeur (se renseigner)

Pour toutes questions administratives ou autres, vous pouvez prendre contact avec les Relais Petite enfance (RPE) qui sont à votre disposition pour vous accompagner.

Vous pouvez vous connecter sur monenfant.fr pour toutes questions liées à la CAF.



AUTRES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

Crèche associative

Cette crèche est subventionnée par la Ville, l'inscription se fait à la mairie. Elle propose aussi un dispositif d'insertion professionnelle pour certaines familles.

- **Arc-en-ciel**, accueil 45 enfants, 27 rue du Pont-Royal, 01 46 64 66 80, bus 391 arrêt Bagneux Pont-Royal, bus 188, 388 arrêt Les Blains, RER, ouverture de 7h à 19h, fermeture 4 semaines en août

Crèche inter-entreprise

La Ville finance 7 berceaux, attribués par commission. Pour un berceau d'entreprise, se renseigner auprès de votre employeur.

- **Babilou**, 157 rue des Blains, 01 49 86 58 83, cre-481@babilou.com

Micro-crèches

Les inscriptions se font par téléphone, directement auprès des micro-crèches.

- **Les Petites Colombes**,
13 rue de la Sarrazine, 01 70 68 47 13,
accueil 10/11 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'âge de la scolarité,
ouverture de 7h30 à 18h30,
fermeture 1 semaine à Noël,
1 semaine à Pâques et 3 semaines en août.
- **Crèche Pollux par La Maison bleue**
01 46 54 58 00
inscription sur le site la-maison-bleue.fr
- **Les Colombes**,
5 rue de la Participation, 06 25 54 25 72





LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)



C'est un lieu d'accueil, d'accompagnement à la parentalité, d'écoute et de jeux conviviaux, ouvert aux enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un membre de leur famille. Les femmes enceintes sont les bienvenues.

Cette structure est gratuite, anonyme, sans inscription, ni rendez-vous. Deux

accueillantes professionnelles de la Petite enfance sont à votre disposition le lundi et le mardi de 14h30 à 17h15 au RPE la Fontaine, le mercredi de 14h30 à 17h15 et le vendredi de 9h30 à 12h au RPE la Clé de sol, et un samedi par mois de 9h30 à 12h en alternance sur les deux structures (voir sur bagneux92.fr). Fermé pendant les vacances scolaires sauf au mois de juillet.

LE PETIT NUAGE	Centre social et culturel de la Fontaine Gueffier 1 place de la Fontaine Gueffier 01 47 40 26 00 (bagneux92.fr)	Bus 391, 188, arrêt Les Blagis
Relais Petite enfance (RPE) LA CLÉ DE SOL	43 rue de Verdun 06 20 29 49 39	Bus 388 arrêt Jean-Longuet



CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

La Protection maternelle et infantile (PMI) est une mission du Département, gratuite et ouverte à tou-te-s. Elle accompagne les futurs parents, les parents et les enfances de la grossesse jusqu'aux 6 ans de l'enfant. Les professionnel-le-s de la PMI (médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, psychologues...) les accueillent, les écoutent et les conseillent.

La PMI propose un suivi de grossesse, des consultations de prévention pour les jeunes enfants, des conseils sur la santé, l'alimentation, le sommeil et le développement de l'enfant. Elle offre également un soutien à la parentalité et mène des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Centre de protection maternelle et infantile (PMI)	7 impasse Édouard-Branly 08 06 00 00 92 (appel gratuit)
Centre de protection maternelle et infantile (PMI)	74 rue Jean-Marín-Naudin 08 06 00 00 92 (appel gratuit)

